

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE À LA SALLE DU CONSEIL
575, RUE SAINT-AMABLE
BUREAU RC-01
QUÉBEC, QUÉBEC**

LE 13 NOVEMBRE 2003

Adopté tel que rédigé à la séance du Conseil du 25 février 2004

Présences :

Membres du Conseil : Monsieur Laurent McCutcheon, président

M^e Marie Beaudoin

M^e Micheline Bélanger

M^e Gérald Bernard

M^e Laurence Demers

M^e France Desjardins

M^e Jacques Forgues

Monsieur Joseph Gabay

M^e Hélène Gouin

M^e Louis Morin

Monsieur Jeannot Richard

M^e Andrée St-Georges

M^e Francine Fortin-Lacroix, secrétaire

Invitées :

M^e Luce Boudreault

M^e Sylvie Gosselin, avocate

M^e Sophie Vaillancourt, adjointe au président

Absences :

M^e Monique Corbeil

Madame Anne-Marie Lemieux

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 13 novembre 2003	Page : 1
--	-----------------------------------	-----------------

1.1 Ouverture de la séance

Monsieur Laurent McCutcheon, président du Conseil, souhaite la bienvenue aux membres. Il souligne l'arrivée de M^e Jacques Forgues, président par intérim du Tribunal administratif du Québec, à titre de nouveau membre d'office du Conseil. Monsieur McCutcheon invite les membres à se présenter.

En raison de la présence des membres du comité d'enquête, monsieur McCutcheon suggère que le Conseil procède d'abord à l'examen du point 2.4 de la séance à huis clos, intitulé **Dossier n° 139 : Présentation de l'avis du comité d'enquête (article 189 L.j.a.)**.

Après discussion, les membres du Conseil décident que l'examen de cet item aura lieu en séance publique.

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance publique

L'item 2.4 **Dossier n° 139 : Présentation de l'avis du comité d'enquête (article 189 L.j.a.)** de la séance à huis clos est déplacé à la séance publique et sera examiné en début de séance.

Sur la proposition de monsieur Joseph Gabay, appuyée par monsieur Jeannot Richard, l'ordre du jour de la séance publique est adopté tel que modifié.

2.4 Dossier n° 139 : Présentation de l'avis du comité d'enquête (article 189 L.j.a.)

(L'avis du comité d'enquête est examiné en l'absence de M^e Micheline Bélanger).

Monsieur Laurent McCutcheon invite M^e Hélène Gouin, présidente du comité d'enquête, à faire rapport du mandat du comité.

M^e Gouin rappelle que le comité d'enquête composé d'elle-même, de monsieur Joseph Gabay et de M^e Luce Boudreault, commissaire à la Commission des lésions professionnelles, a été chargé de faire enquête sur la plainte portée par M^e Micheline Bélanger contre M^e Alain Archambault et de statuer sur celle-ci au regard de l'article 62 de la *Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives* (L.Q. 1997, ch. 27).

En plus de ce mandat, le Conseil de la justice administrative a requis l'avis du comité sur l'opportunité de suspendre M^e Alain Archambault pour la durée de l'enquête le concernant.

M^e Gouin indique qu'avant de formuler son avis, le comité d'enquête a tenu une audience le 14 octobre 2003. La plaignante et le commissaire visé par la plainte y étaient présents et représentés par procureur.

À la suite de cette audience, le 23 octobre 2003, le comité d'enquête a émis l'avis à l'effet qu'il existe un motif impérieux justifiant la suspension, avec rémunération, de M^e Alain Archambault pour la durée de l'enquête.

Décision unanime du Conseil : sur la proposition de M^e Gérald Bernard, appuyée par M^e Laurence Demers, le Conseil prend acte de l'avis du comité d'enquête et conformément à l'article 189 de la *Loi sur la justice administrative*, suspend avec rémunération M^e Alain Archambault pour la durée de l'enquête le concernant.

L'avis émis par le comité d'enquête le 23 octobre 2003 est joint au présent procès-verbal.

Les parties seront informées de cette décision et une copie de l'avis leur sera transmis. M^e Vaillancourt examinera la question relative aux frais encourus par la personne faisant l'objet de la plainte.

Monsieur McCutcheon remercie M^e Hélène Gouin, monsieur Joseph Gabay et M^e Luce Boudreault d'avoir agi à titre de membres du comité d'enquête.

CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE	PROCÈS-VERBAL
--------------------------------------	---------------

M^e Luce Boudreault quitte la salle.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique du 17 septembre 2003

Sur la proposition de M^e France Desjardins, appuyée par M^e Marie Beaudoin, le procès-verbal de la séance publique du 17 septembre 2003 est adopté.

1.4 Sujets d'information

Monsieur Laurent McCutcheon indique que le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du Conseil de la justice administrative a été déposé à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice le 4 novembre 2003.

Les présidents des tribunaux mentionnent que le rapport annuel de leur organisme a également été déposé.

Au regard du projet de réforme de la justice administrative, monsieur McCutcheon mentionne que le dépôt du projet de loi devrait avoir lieu dans les prochaines heures et il rappelle les principaux éléments de cette réforme.

Monsieur McCutcheon fait état de sa rencontre avec M^e Georges Lalande, sous-ministre associé au ministère de la Justice. Les discussions ont porté sur le contenu du mémoire déposé au Conseil des ministres le 15 septembre 2003 au soutien du projet de loi n^o 35 et notamment sur la question de l'abolition du Conseil.

Après discussion, une séance spéciale du Conseil est fixée au 28 novembre 2003, à 8 h 30, afin d'évaluer l'opportunité de préparer un mémoire à l'intention du ministre de la Justice quant à la nécessité de maintenir l'existence du Conseil.

Cette séance se tiendra dans les locaux de la Commission des lésions professionnelles, à Montréal.

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 13 novembre 2003	Page : 4
---	----------------------------	----------

1.5 Nouveau calendrier des séances

Il n'y a pas de nouvelle séance à ajouter au calendrier.

1.6 Varia de la séance publique

Il n'y a aucun item à cette rubrique.

Fin de la séance publique à 10 h 00.

En raison de la résolution adoptée le 29 avril 1999, les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'adoption du procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 17 septembre 2003 et pour l'examen des plaintes.

Résultat de la séance à huis clos :

Sur la proposition de monsieur Joseph Gabay, appuyée par M^e France Desjardins, l'ordre du jour de la séance à huis clos est adopté tel que modifié.

Sur la proposition de M^e Marie Beaudoin, appuyée par M^e Gérald Bernard, le procès-verbal de la séance à huis clos du 17 septembre 2003 est adopté.

État des dossiers de plaintes

Depuis le 1^{er} avril 2003, 22 nouveaux dossiers de plaintes ont été ouverts.

10 dossiers de plaintes sont actuellement en traitement, dont 4 seront examinés à la présente séance.

CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE	PROCÈS-VERBAL
--------------------------------------	---------------

Examen des plaintes n^{os} 137, 138, 140 et 141

Deux plaintes sont déclarées irrecevables au sens de l'article 185 de la *Loi sur la justice administrative*, pour les motifs énoncés aux décisions.

Pour une plainte, le Conseil décline compétence pour les motifs énoncés à la décision.

L'examen d'une autre plainte est reporté à la prochaine séance du Conseil.

Fin de la séance à huis clos à 12 h 10.

La secrétaire du Conseil,

Francine Fortin Lacroix

Francine Fortin-Lacroix, avocate

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 13 novembre 2003	Page : 6
---	----------------------------	----------